Image not found or type unknown

Accident entre scooter et voiture

Par **Henri76**, le **06/08/2020** à **17:25**

Bonjour,

Je demande des conseils.

Le 23/07/2020, ma fille de 14 ans circulant à scooter (tous les papiers et assurances en règle) s'est fait percuter par une voiture. Après avoir fait ses controles, commence à tourner à gauche pour sortir de la route. Une voiture qui n'a pas vu son clignotant, tente de la dépasser, s'en rend compte au dernier moment freine et la percute. La réponse donnée par l'assurance est que notre responsabilité est engagée à 50 %. Pour l'assureur, dans un premier temps dit que ma fille n'a pas fait ses contrôles, puis nous dit que notre fille n'aurait pas du tourner.

La conductrice de la voiture a même précisé sur le constat qu'elle n'avait pas vu le clignotant.

Quel recours puis-je avoir?

Par **Visiteur**, le **07/08/2020** à **00:00**

Bonjour
Je suppose que c'est effectivement le cas.

Lorsque 2 véhicules circulent dans le même sens, les torts sont la plupart du temps partagés.

http://www.constat-amiable.com/responsabilites_constat_amiable/deux_vehicules

Par **janus2fr**, le **07/08/2020** à **08:34**

Bonjour,

Si je ne me trompe pas (si Chaber passe par là il confirmera ou non), c'est un cas 17 du barème IRSA :

Cas 17 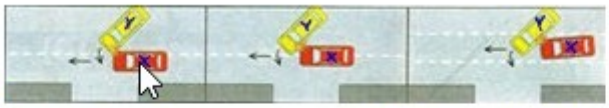

Accident de la route responsabilités Cas 17 Y change de file et vire à gauche dans une chaussée latérale X est présumé empiéter l'axe mediant.

Part de responsabilité pour X et Y X 50 pour cent Y 50 pour cent

[quote]
Lorsque 2 véhicules circulent dans le même sens, les torts sont la plupart du temps partagés.

[/quote]
Heureusement que non, par exemple :

Cas 10

Accident de la route responsabilités Cas 10 X et Y circulent dans le même sens sur la même chaussée X et Y circulent sur une même file. X et Y circulent dans le même sens.

Part de responsabilité pour X et Y X 0 pour cent Y 100 pour cent

Par **Chaber**, le **07/08/2020** à **09:06**

bonjour

Comment est rédigé le constat?: croix, plan

[quote]
commence à tourner à gauche pour sortir de la route.

[/quote]
sortir de la route pour prendre une route à gauche ou entrer dans un lieu privé?

Si c'est pour prendre une chaussée latérale, cas 17

Par **Henri76**, le **07/08/2020** à **10:24**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

Ma fille circulait sur la voie de droite et tournait à gauche pour aller dans un lieu privé. Sur le constat, il est indiqué que la voiture a percuté le scooter à l'arrière alors qu'il était en train de tourner. Sur le constat, cela correspondrait plus au cas 17. La police est venue sur les lieux de l'accident et a dit que notre fille n'avait commis aucune erreur. Je trouve cela injuste.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Chaber**, le **11/08/2020** à **18:17**

bonjour

La convention n'est pas opposable aux assurés. Votre fille peut la refuser et demander à son assureur l'application du droit commun.

Mais avec le risque d'une plus grande responsabilité, ou totale, puisqu'elle vire à gauche pour entrer dans un lieu privé

Par **Visiteur**, le **11/08/2020** à **19:31**

Bjr@tous

[quote]
Une voiture qui n'a pas vu son clignotant

[/quote]
De toute façon, un clignotant ne rend pas prioritaire.

S'il l'on tient compte du fait que la jeune fille a été percutée par l'arrière, les torts partagés se discutent !, mais c'est le choix fréqent des assureurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés